



**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

**DECISION N° DC.20.040**  
portant sur la

**Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à  
l'investissement local (DSIL) part complémentaire pour remise aux  
normes du tableau général basse tension de l'école primaire Victor  
Hugo**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales ou tout organisme financeur l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu l'appel à projet 2020 de la préfecture pour la part complémentaire,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La ville d'Ingré dispose de deux groupes scolaires dont les bâtiments sont vieillissants et demandent des rénovations ou des remises aux normes.

La vétusté du système électrique de l'école primaire Victor Hugo engage la sécurité des enfants, il est donc nécessaire de remplacer le tableau général basse tension comprenant la remise aux normes.

Ce projet est éligible à la DSIL 2020 – part complémentaire.

**Article 2** : Le coût prévisionnel du projet est de 16 873,00 € HT.  
La demande de subvention porte sur un montant de 13 498,40 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant H.T.	%
<b><u>DEPENSES :</u></b>		
Travaux de mise aux normes du TGBT	16 873,00 €	
<b>Total dépenses :</b>	<b>16 873,00 €</b>	
<b><u>RESSOURCES :</u></b>		
DSIL	13 498,40 €	80,00 %
Autofinancement (dont emprunt) :	3 374,60 €	20,00 %
<b>Total des ressources :</b>	<b>16 873,00 €</b>	

**Article 3 :** Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 5 :** Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet d'Orléans.

A Ingré, le **15 SEP. 2020**



Le Maire

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Publié ou notifié-le : **15 SEP. 2020**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Acte à classer****DC-20-040**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

---

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2020-09-15T10-56-34.00 ( MI225248083 )**Identifiant unique de l'acte :** 045-214501694-20200915-DC-20-040-AR ( Voir l'accusé de réception associé )**Objet de l'acte :** Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) part complémentaire pour remise aux normes du tableau général basse tension de l'école primaire Victor Hugo**Date de décision :** 15/09/2020

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Demandes de subvention.

---

**Acte :** DC.20.040 - subvention DSIL 2 TGBT Victor Hugo 2020-1.PDF    **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 15/09/20 à 10:56

Date 15/09/20 à 10:56

Date 15/09/20 à 11:02

Par LE TUMELIN SylviePar LE TUMELIN Sylvie